

Communiqué de presse

Berne, le 5 août 2020

Voter non à l'initiative de limitation, c'est dire OUI aux PME

La libre circulation des personnes est d'une importance primordiale pour l'économie et pour la préservation des emplois. Elle permet aux entreprises de puiser, si nécessaire, dans le vivier de travailleurs qualifiés de l'UE de manière souple et non bureaucratique. Cela s'applique en particulier aux PME, qui sont d'une importance systémique en tant que stabilisateurs de l'économie et du marché du travail. Le comité PME « NON à l'initiative de résiliation – NON à la destruction des emplois » a présenté aujourd'hui ses arguments contre l'initiative de résiliation, qui est particulièrement préjudiciable dans la crise actuelle.

L'objectif visé par l'initiative dite de limitation est que la Suisse puisse réguler l'immigration de manière indépendante et ainsi renégocier la libre circulation des personnes (LCP) avec les pays membres de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Si le Conseil fédéral ne parvient pas à révoquer l'accord par voie de négociation dans un délai d'un an, il doit y mettre fin.

PME triplement pénalisées

« Nous devons donner à l'initiative dite de limitation son vrai nom pour se rendre compte de ses effets », déclare à la presse Hans-Ulrich Bigler, directeur de l'Union suisse des arts et métiers usam. Il s'agit d'une initiative de résiliation qui vise à abolir la libre circulation des personnes. Or la libre circulation des personnes est essentielle à la survie des PME et du marché du travail qualifié. En cas de pénurie de personnel qualifié, les PME sont doublement pénalisées : premièrement, la perte d'un travailleur qualifié est plus grave pour elles que pour les grandes entreprises ; deuxièmement, les PME ont moins d'atouts sur le marché très concurrentiel du recrutement, car elles ne sont généralement pas en mesure d'offrir les mêmes possibilités de carrière que les grandes entreprises. L'abolition de la libre circulation des personnes entraînerait la réinstauration d'un régime de contingentement. Les PME seraient ainsi pénalisées une troisième fois. Le recrutement via un tel système est administrativement complexe et coûteux. Il génère des coûts beaucoup plus difficiles à supporter pour les PME que pour les grandes entreprises.



La protagoniste Martha à la pointe de l'actualité

La conseillère nationale vaudoise Jacqueline de Quattro (PLR) a rappelé que le comité PME avait déjà fait part de ses arguments au public avant la crise du coronavirus. Sage prévoyance, ce comité a commencé sa campagne avec un visuel clé dont la protagoniste était une infirmière polonaise. « Quelques semaines plus tard, nous étions en plein dans le sujet », a relevé la conseillère nationale. La crise du coronavirus a clairement montré que, sans le personnel spécialisé européen, notre système de santé suisse se serait rapidement heurté à ses limites. Il se serait même effondré si la pandémie avait pris un tour encore plus grave. Les derniers chiffres de l'Office fédéral de la statistique montrent que la proportion de personnel soignant étranger est immense et peut même atteindre 70 %, surtout en Suisse latine. Les enquêtes menées par le groupe Adecco Suisse ont également montré que la pénurie de personnel qualifié s'aggrave dans toute la Suisse et dans de nombreux secteurs de son économie. Selon leur indice, cette pénurie a augmenté de 22 % au niveau national entre le début de la mesure en 2016 et la fin de l'année 2019.

Jacqueline de Quattro a en outre souligné que l'abolition de la libre circulation des personnes entraînerait également la résiliation de la première série d'accords bilatéraux, ce qui exclurait les universités et hautes écoles suisses des grands projets de recherche européens. Pour les branches économiques liées à la recherche, qui jouent un rôle important, notamment en Suisse romande, cela impliquerait de nouveaux tests d'homologation de leurs produits.

L'interdépendance est un facteur clé

« Le réseautage international est un facteur essentiel de la réussite économique de la Suisse. L'économie suisse gagne un franc sur deux à l'étranger », a déclaré la conseillère nationale PLR Daniela Schneeberger, vice-présidente de l'usam. Le commerce international est source de croissance et il génère par conséquent des emplois. La création de postes de travail apporte une plus grande sécurité de l'emploi pour tous. Environ 600 000 nouveaux emplois ont été créés depuis 2010. Cette croissance de l'emploi n'a pas entraîné de détérioration des conditions de travail ni de discrimination à l'égard des travailleurs indigènes. L'immigration de travailleurs en provenance de l'UE n'a pas eu d'impact négatif sur le taux d'emploi des travailleurs suisses. Le taux d'emploi a augmenté, tant pour les nationaux que pour les étrangers. Depuis l'instauration, en 2002, de la libre circulation des personnes, les salaires ont également connu une évolution positive, a estimé la conseillère nationale de Bâle-Campagne.

La cessation des accords bilatéraux I et l'annulation de l'accord sur la recherche seraient également fatales pour son canton d'origine. Elle pense en l'occurrence aux entreprises des sciences de la vie, qui sont souvent le moteur de la reprise économique. Pour ces entreprises, ce serait un coup fatal ! La Confédération et les cantons ont accumulé d'énormes dettes pendant la crise du coronavirus et l'économie se dirige vers des temps incertains. Il n'est pas le moment de se lancer dans des expériences en matière de politique extérieure.

Les cantons rejettent l'initiative

Lors de la séance plénière du 27 septembre 2019, les cantons ont clairement exprimé leur opposition à l'initiative de limitation. Ils sont d'avis que le régime actuel de double admission a fait ses preuves et assure la prospérité. Le



système actuel prévoit la libre circulation des personnes avec les ressortissants de l'UE et de l'AELE, d'une part ; il permet d'autre part l'immigration de travailleurs hautement qualifiés qui proviennent de pays tiers et qui sont recherchés par notre économie. « Les cantons sont convaincus que la Suisse dépend de cette immigration en fonction de ses besoins », a déclaré le conseiller aux États Benedikt Würth, qui a exercé jusqu'à fin mai de cette année ses fonctions de conseiller d'État du canton de Saint-Gall et de président de la Conférence des gouvernements cantonaux.

Le conseiller aux États PDC est convaincu que « la résiliation des accords bilatéraux aurait des conséquences négatives majeures pour l'industrie et les arts et métiers ». Il en a donné pour exemple celui de son canton, où environ 90 % des biens industriels qui sont produits dans la partie saint-galloise de la vallée du Rhin sont exportés. L'accès sans discrimination au plus important marché de vente de l'économie suisse est donc un facteur décisif pour le canton de Saint-Gall.

Avec son comité PME « Non à l'initiative de résiliation – Non à la destruction des emplois », l'Union suisse des arts et métiers usam fait campagne contre l'initiative de limitation. Cette initiative, qui est en réalité une initiative de résiliation, mérite un rejet catégorique dans les urnes le 27 septembre prochain. Voter non, c'est dire oui à la prospérité et aux PME, qui sont les piliers de notre système économique.

Renseignements complémentaires

Hans-Ulrich Bigler, directeur Union suisse des arts et métiers usam, tél. 031 380 14 14, tél. mob. 079 285 47 09 Jacqueline de Quattro, conseillère nationale PLR (VD), anc. conseillère d'État (VD), tél. mob. 079 305 51 90 Daniela Schneeberger, vice-présidente Union suisse des arts et métiers usam, conseillère nationale PLR (BL), tél. mob. 079 233 84 40

Benedikt Würth, conseiller aux États PDC (SG), anc. conseiller d'État (SG), tél. mob. 079 639 26 60

Comité PME «NON à l'initiative de résiliation – NON à la destruction des emplois» Schwarztorstrasse 26 3007 Berne www.limitation-non.ch